



Commission scolaire
DES PHARES

**PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE
DU PERSONNEL PROFESSIONNEL**

**GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTENTION
DU PROFESSIONNEL-
ACCOMPAGNATEUR**

Jeudi 30 JANVIER 2013

1. Le volet d'accompagnement du programme d'insertion professionnelle

Le volet d'accompagnement est un modèle par lequel une personne expérimentée soutient un nouveau professionnel. La relation s'établit sur une base de volontariat et de collaboration mutuelle pour un soutien et un développement harmonieux des compétences professionnelles.

2. Le volet d'accompagnement vise à :

- ✓ Assurer un appui au professionnel nouvellement embauché afin de lui permettre d'exploiter son potentiel pour bien remplir le rôle qui lui incombe;
- ✓ Favoriser une transition harmonieuse entre la formation initiale et leur formation continue.

3. La fonction d'accompagnateur

Le professionnel d'expérience agit comme accompagnateur auprès du nouveau personnel professionnel sur les questions de vie professionnelle et plus particulièrement à l'égard du développement de son éthique professionnelle et de la connaissance des normes se rattachant à son corps d'emploi.

Sa compétence et son expérience en font un guide attentif, sécurisant et stimulant pour les nouveaux arrivants dans la profession. Il fournit un soutien particulier au regard de la tâche et des compétences qui incombent à la profession. Le professionnel-accompagnateur accompagne le nouveau professionnel dans sa pratique réflexive : ce sont les « quoi faire », les « pourquoi faire », les « comment faire », les « quand faire » dans le cadre de son travail qui justifient son rôle.

4. L'orientation du travail

Cette fonction s'exerce à partir des besoins du nouveau professionnel dans le respect du cheminement d'apprentissage de ces personnes. Elle se fait dans une dynamique de soutien et non d'évaluation.

Le personnel d'accompagnement vise à rendre le nouveau personnel professionnel le plus autonome et le plus efficace possible dans son cheminement professionnel. Être un professionnel-accompagnateur veut dire « être avec... » : guider, partager, et non seulement donner des réponses.

5. Les caractéristiques du personnel d'accompagnement

Le choix de la professionnelle-accompagnatrice ou du professionnel-accompagnateur relève du supérieur immédiat ou des Services des ressources humaines.

La professionnelle-accompagnatrice ou le professionnel-accompagnateur devrait :

- ✓ Posséder au moins cinq ans d'expérience comme professionnel dans la mesure du possible;
- ✓ Être disponible et intéressé;
- ✓ Posséder une bonne connaissance du projet éducatif, des règles de vie et des autres règlements de l'école ou du centre est considéré comme un atout;
- ✓ Être habile à établir une communication interpersonnelle de qualité et être capable d'écoute active;
- ✓ Être un bon guide, un bon soutien et respecter la confidentialité dans ses rapports avec les débutantes et débutants;
- ✓ Avoir, dans la mesure du possible, des affinités individuelles et professionnelles avec la nouvelle professionnelle ou le nouveau professionnel concerné.

6. Le modèle d'accompagnement

Afin de guider le personnel qui intervient auprès du nouveau personnel professionnel, le modèle d'accompagnement du *Programme d'insertion professionnelle* se compose de rencontres planifiées ainsi que de rencontres imprévues. De ce fait, un professionnel expérimenté qui accompagne un nouveau aura de multiples occasions d'intervenir auprès de ce dernier au cours de l'année afin de favoriser son insertion professionnelle.

6.1 La rencontre de planification entre accompagnatrice ou accompagnateur et un nouveau personnel professionnel

Le professionnel nouvellement embauché et l'accompagnateur seront invités à organiser une première rencontre de planification. Celle-ci est très importante puisqu'elle leur permet d'élaborer ensemble un plan d'accompagnement qui guidera leur travail. Le plan d'accompagnement invite les participantes ou les participants à :

- ✓ Clarifier les rôles et responsabilités de l'accompagnateur et du nouveau professionnel;
- ✓ Cibler les objets de travail jugés prioritaires en collaboration avec le supérieur immédiat;
- ✓ Répartir les moments alloués au travail en dyade en fonction des besoins manifestés par le nouveau professionnel;
- ✓ Remettre au supérieur immédiat, une planification des rencontres entre accompagnateur et personnel professionnel nouvellement embauché (annexe I).

VOLET D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Le plan d'accompagnement – la rencontre de planification

a) **Objectifs**

- ✓ Clarifier les rôles et responsabilités de l'accompagnateur et du nouveau professionnel;
- ✓ Répartir les moments alloués au travail en dyade en fonction des besoins manifestés par le nouveau professionnel;
- ✓ Remettre au supérieur immédiat, une planification des rencontres entre accompagnateur et personnel professionnel nouvellement embauché.

b) **Identification des besoins du nouveau professionnel**

- ✓ Normes et politiques encadrant le travail;
- ✓ L'éthique professionnelle;
- ✓ Les problématiques vécues (personnelle, élèves, parents, direction, autre);
- ✓ Connaissance de la culture organisationnelle;
- ✓ Autres.

Précisez les objets (besoins) de travail que vous jugez prioritaires :

VOLET D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

20__-20__

Le plan d'accompagnement – planification des rencontres

<i>Moment de l'année</i>	<i>Objectifs poursuivis</i>	<i>Moyens (Rencontres, échanges, etc.)</i>

Signature du professionnel-accompagnateur

Signature du professionnel accompagné

Signature du supérieur immédiat

Date